

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 177

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190129

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Projet de rénovation urbaine de Saint-Etienne - Approbation et signature de la convention de cofinancement de missions d'ingénierie avec la Caisse des Dépôts et Consignations - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 177

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190129

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Projet de rénovation urbaine de Saint-Etienne - Approbation et signature de la convention de cofinancement de missions d'ingénierie avec la Caisse des Dépôts et Consignations - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Plusieurs dispositifs ont été contractualisés sur Saint-Étienne Métropole afin de lutter contre les inégalités dans certains secteurs et améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

Un Contrat de la Ville de l'Agglomération Stéphanoise a été signé le 1er juillet 2015 par la Ville de Saint-Etienne, conformément à la délibération n° 597 du Conseil Municipal du 9 juin 2015. Sur la base des indicateurs de précarité du territoire, 11 quartiers stéphanois ont été retenus, définis par décret, dont 6 quartiers prioritaires (Montreynaud, Sud-Est, Tarentaize-Beaubrun, Crêt de Roc-Soleil, Terrenoire, Cotonne-Montferré) et 5 en « veille active » (Soleil, Dame Blanche, Tardy, Solaure, Chavanelle-St Roch).

Quatre quartiers ont été retenus au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les projets de Montreynaud et de Tarentaize-Beaubrun ont été classés comme quartier d'intérêt national et la Cotonne-Montferré et les quartiers Sud-Est en quartier d'intérêt régional. Une contractualisation a été finalisée avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU), conformément à la délibération n° 70 du conseil municipal du 11 février 2019.

□ **Motivation et Opportunité :**

Par l'attractivité de chacun de ses quartiers, la Ville-centre retrouvera une attractivité renouvelée.

La Caisse des Dépôts et Consignations a choisi de soutenir le renouvellement urbain sur le territoire de Saint Etienne Métropole et apportera son soutien à la Ville de Saint-Etienne sur les quartiers de Montreynaud, de Tarentaize-Beaubrun, de la Cotonne et de Sud-Est.

La Caisse des Dépôts et Consignations, acteur historique du renouvellement urbain et des politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires, apporte un appui technique et financier à la mise en œuvre des programmes engagés par l'Etat et les collectivités locales. Elle intervient au titre de ses missions d'intérêt général notamment pour la cohésion sociale et la solidarité et pour le développement et la compétitivité des territoires. A ce titre, elle participe à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville et en est signataire. Elle contribue à l'élaboration du volet développement économique des contrats et propose son expertise et ses outils de développement.

Le projet du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) fait l'objet d'une convention, délibérée le 11 février 2019 (délibération n°70).

C'est dans ce cadre qu'une intervention en crédits d'ingénierie de la Caisse des Dépôts et Consignations est proposée. En conséquence, il y a lieu de conclure la présente convention d'application entre les parties afin de préciser les modalités de la participation financière de la Caisse des Dépôts et Consignations.

□ **Contenu :**

La présente délibération a pour objet de permettre la signature de la convention, en annexe, qui fixe les modalités de la participation financière de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de la ville de Saint Etienne, ainsi que les engagements de la Ville.

Au titre de la Convention, la CDC versera à la Ville de Saint-Etienne une subvention d'un montant maximum total de 120 666 € pour le financement des Missions d'ingénierie, pour un total de 401 667 € de coût HT et 482 000 € TTC des études, répartie comme suit :

- AMO Commerces Montreynaud : 40 000 €
- Animation réactivation commerces Tarentaize Beaubrun : 20 000 €
- Communication et Marketing Cotonne : 12 000 €

- Etude urbaine et paysagère Cotonne : 20 833 €
- Etude stratégie commerciale Cotonne : 7 500 €
- Communication et Marketing Sud-Est : 12 000 €
- Etude urbaine et paysagère Sud-Est : 8 333 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Dépenses: 482 000 €
TTC
Recettes: 120 666€

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	361 334 €					Recettes CDC : 120 666 €
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à solliciter les subventions auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des études co-financées dont la Ville de Saint-Etienne est maître d'ouvrage,
- approuver la convention de cofinancement de missions d'ingénierie à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée

Résultat du vote : 52 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Imputation budgétaire

BP 2019 et suivants,
dépenses au chapitre 011,
article 617, recettes au
chapitre 74, article 7478

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint**

Gilles ARTIGUES